

*Fautes survenueës en l'Impression.*

La datte & la lettre patente du Roy obtenuë par le R. P. Polycarpe du Fay, Gardien de Paris, mise à la page du premier liure, a esté obmise, elle est dattée de l'an 1621 au mois de Juin est signée *Potier*.

Page 750 — 682, lig. 28. *Normandie*, lisez *Noruegie*.